

PREFET DE LA MOSELLE

Préfecture
Direction des Libertés Publiques
Bureau de l'Utilité Publique et de l'Environnement

Direction Régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement
Service Prévention des Risques
Division risques miniers et sous-sol

COMPTE RENDU
de la réunion du 17 juin 2015 à 10h00
de la Conférence interdépartementale permanente sur les
conséquences de l'arrêt de l'activité minière (CIAM)

Liste des participants : en annexe

M. le Secrétaire Général souhaite la bienvenue aux participants. Il indique que la dernière réunion de la CIAM s'est tenue le 18 mars 2013 et qu'il n'y a pas eu d'évolutions significatives depuis cette date.

Il présente l'ordre du jour de la réunion :

1. surveillance et travaux : bilan 2013 et 2014 par la DREAL,
2. retour d'expérience des désordres sur les communes de Neufchef (route blanche) , Moyeuve-Grande et Montois-la-Montagne (rue de la Scierie) par la société GEODERIS,
3. présentation des plans de prévention des risques miniers (P.P.R.M.) et des cartes d'aléas par la DREAL,
4. questions diverses.

Avant la présentation de la DREAL sur le bilan de la surveillance, **M. TRITZ**, Président du Collectif Minier de Lorraine, a souhaité intervenir pour formuler plusieurs observations. Il regrette que la CIAM ne se soit pas réunie plus tôt depuis 2013. Il estime que cette instance doit se réunir plus fréquemment et qu'elle doit évoquer les sujets d'actualité et notamment la réforme du code minier. Il souhaite que toutes les communes susceptibles d'être concernées par l'après-mine soient conviées aux futures réunions de la CIAM, dans un champ géographique élargi au bassin houiller et au bassin de Nancy.

Sur le dernier point **M. le Secrétaire Général** précise que la CIAM n'est pas multi-bassins et qu'elle ne concerne que le bassin ferrifère Nord-Lorrain.

Mme HANOCQ de la DREAL ajoute que les 2 autres bassins miniers précités ont leur propre instance d'échange équivalente à la CIAM. Elle précise également que les représentants des élus sont régulièrement invités aux réunions de la CIAM et que, pour la présente réunion, les invitations ont été envoyées aux représentants des communes faisant l'objet d'un sujet particulier évoqué en réunion.

M. le Secrétaire Général précise que la réforme du code minier sera évoquée dans la partie « questions diverses ».

M. TRITZ souhaite que toutes les communes du bassin ferrifère Nord-Lorrain soient invitées aux futures réunions de la CIAM, afin d'assurer un bon niveau d'information à chacune d'entre elles.

M. le Secrétaire Général propose de passer au bilan de la surveillance.

M. JOGUET de la DREAL présente le diaporama ci-joint. Il précise que le bassin est surveillé de différentes manières (inspections visuelles, microsismique...) adaptées au type d'aléa. Ainsi 70 réseaux de nivellement couvrent l'ensemble des communes du bassin ferrifère nord-Lorrain concernées par un aléa affaissement en zone bâtie.

Les différentes surveillances exercées dans le bassin Nord ferrifère (nivellement, microsismique, visite de galeries, inspection des anciens puits et des émergences minières) n'ont pas montré de mouvements de terrains significatifs qui seraient d'origine minière.

M. GELIN présente ensuite les travaux de mise en sécurité réalisés en 2013 et 2014 à l'aide du diaporama ci-joint.

Les travaux réalisés à HAYANGE, dans une zone de risque de fontis de niveau fort, ont consisté à traiter ce secteur par comblement. Ces travaux se sont déroulés entre février et mars 2013 et le comblement s'est bien déroulé. L'aléa minier a pu être levé à la suite au droit de l'habitation concernée. Le montant de ces travaux est de 120 000 €.

Entre mars et juin 2014, des travaux de comblement de vides miniers se sont déroulés sur la commune d'Hussigny-Godbrange dans une zone de risque de fontis de niveau fort concernant plusieurs habitations. Suite aux travaux, l'aléa a pu être levé. Le montant des travaux s'élevait à 1 000 000 €.

Les travaux sont en cours dans la commune de MOUTIERS. Une zone d'effondrement brutal a été identifiée au niveau de la Cité de GORCY. Une expropriation a été réalisée et 90 habitations ont été démolies entre 2007 et 2011. Deux bâtiments industriels restaient à démolir début 2015, ce chantier ayant pris du retard suite à un contentieux avec le propriétaire. La démolition de ces bâtiments s'est achevée en mai 2015, mais des travaux restent à réaliser sur les fondations : ceux-ci devraient se terminer début 2016. Ces démolitions représentent un montant de 300 000 € jusqu'à aujourd'hui. Simultanément à ces opérations, il va être procédé à la requalification de la cité de Gorcy ainsi qu'à la réfection des voiries.

M. GELIN présente ensuite les travaux en cours. Ils concernent le secteur des rues Pinpin, Foch et Champagne de la commune de HUSSIGNY-GODBRANGE. Il s'agit d'une zone de fontis fort, avec un niveau de risque élevé. Une habitation est directement concernée. La consultation des entreprises pour le comblement de cette zone est en cours.

M. le Secrétaire Général demande si d'autres travaux n'ont pas été cités.

M. VIDILY, Maire de MOUTIERS, déplore le fait que les travaux de sécurisation et de requalification de la zone traitée soient aussi longs. Il a signalé ce problème à plusieurs reprises lors des dernières réunions de la CIAM et à la sous-préfecture de BRIEY. Il est fortement préoccupé par le danger que cela représente pour la population riveraine et surtout des enfants.

M. PROISY, Sous-Préfet de BRIEY, indique que ce sujet a connu de nombreuses évolutions, y compris dans le domaine judiciaire avec le propriétaire du hangar concerné par une démolition à Moutiers. La procédure a été longue, mais il précise que l'Etat a agi et se préoccupe des personnes subissant des nuisances depuis de nombreuses années. Un calendrier de réalisation des travaux a été établi et sera tenu.

M. GELIN confirme la programmation des travaux restant à réaliser et le fait que le calendrier sera tenu. La fin de l'ensemble de travaux est estimée au 1^{er} semestre 2016.

M. PROISY demande ce qu'il en est des travaux de comblement des fosses présentes sur le terrain des bâtiments industriels précités.

M. GELIN répond que ces fosses feront l'objet d'un remplissage, qu'une réfection de la voirie sera opérée et qu'un traitement des terrains sera fait (nivellement, ...)

M. VIDILY souhaite que les travaux de comblement ne portent pas uniquement sur l'endroit où les bâtiments ont été démolis. Un engagement a été pris en ce sens, mais ces travaux ne sont pas réalisés à ce jour.

M. le Secrétaire Général prend acte des déclarations de M. le Maire de MOUTIERS.

M. BOCZKOWSKI, Président de l'Association contre l'ennoyage Ottange-Nondkeil, évoque la question des sondes microsismiques à OTTANGE. Il demande si celles-ci fonctionnent encore aujourd'hui et si elles ne comportent pas de risques. Il indique que 2 capteurs ont bougé en 2013. En outre, tous ces appareils ont bougé sous Nondkeil en 2014.

M. JOGUET indique que les sondes microsismiques qui surveillent la commune d'Ottange sont en service (hors celles dont la mise à l'arrêt avait été présentée à la dernière CIAM). Il rappelle que cette commune a fait l'objet d'une modification de la carte d'aléas en 2009. 2 zones d'affaissements progressifs ont été supprimées lors de cette révision. De ce fait, la sonde qui surveillait ces deux zones a été démantelée (sonde Nelling du réseau Ottange Moncontour). Par ailleurs, trois autres sondes surveillaient le même secteur (réseau Ottange Ville). Compte tenu de cette redondance excessive, la sonde Saint Felix a également été démantelée.

Concernant les capteurs qui ont bougé sous Nondkeil en 2013, il s'agit de cannes de convergence installées dans les travaux miniers lors de l'arrêt d'exploitation par ARBED et laissées en place.

En 2013, une canne a montré un mouvement de compression de 0,2 mm, de l'ordre d'incertitude de la mesure. Cette canne a ensuite continué à montrer des mouvements de compression, puis d'extension en 2014. Ces mesures étaient erratiques. Compte tenu que ces appareils de mesure se situent sous le niveau d'ennoyage, il n'est pas possible d'aller sur place pour vérifier leur bon fonctionnement. Par ailleurs, les moyens de surveillance (sondes microsismiques et réseaux de nivellement) n'ont pas montré de mouvement de terrain. Ces éléments tendent à montrer que les cannes de convergences sont en panne. Ces cannes étaient anciennes et se situaient désormais sous eau

M. BOCZKOWSKI demande s'il la DREAL a des informations nouvelles sur les cannes depuis le 1^{er} janvier 2015.

M. JOGUET répond que les cannes sont sous l'eau et qu'il est impossible de connaître leur situation. La surveillance est assurée par différents moyens et aucun mouvement de terrain n'a été constaté.

M. BOCZKOWSKI insiste sur le fait que les cannes ont bougé. Il s'interroge sur la sécurité.

M. JOGUET précise que les capteurs ont été installés par l'exploitant il y a 20 ans et qu'ils ne sont plus utilisés aujourd'hui pour la surveillance sur la commune d'OTTANGE.

M. le Secrétaire Général propose de passer à la présentation de GEODERIS sur le retour d'expérience des désordres survenus à Moyeuve-Grande/Montois-la-Montagne et Neufchef, ainsi que les mises à jour des cartes d'aléa.

M. FRANCK a réalisé cette présentation à l'aide du diaporama ci-joint.

Après un rappel sur les événements survenus rue de la Scierie des communes de Moyeuve-Grande/Montois-la-Montagne et route Blanche à Fontoy, M. Franck explique que GEODERIS a revu toutes les zones d'aléas ayant des caractéristiques semblables.

Cette révision a concerné 26 communes de bassin Nord ferrifère. Sur ces 26 communes, 14 ont vu leur carte des aléas miniers modifiée en final.

Il indique en conclusion de son intervention que la nécessité de réexamen des cartes d'aléa a concerné une part infime de zones au regard de l'ensemble des zones minières du bassin ferrifère Nord-Lorrain et précise qu'une prise en compte et un retour d'expérience sont systématiques en cas de désordres miniers.

M. le Secrétaire Général demande aux participants s'ils ont des questions.

M. DROUIN, Maire de MOYEUVE-GRANDE, se déclare satisfait de la révision des cartes d'aléas. Des zones de dépilages ont été découvertes a posteriori : 2 maisons sont concernées dans sa commune.

Les 2 propriétaires des bâtisses ayant subi les désordres ont été indemnisés. Cependant, il déplore le fait que l'une de ces deux démolitions n'ait pas été réalisée et demande ce qu'il convient de faire dans ce cas précis pour obliger le propriétaire concerné à le faire.

Mme HANOCQ demande s'il existe un risque pour les personnes circulant sur la route située à proximité de ce bâtiment.

M. DROUIN répond que la façade de cette bâtisse se trouve sur une route qui constitue une impasse dans une zone résidentielle. Il sollicite l'appui des services de l'Etat pour venir en aide au propriétaire pour la destruction de la maison.

M. MERLET, représentant du Fonds de Garantie FGAO, indique que l'indemnité touchée par les propriétaires compense la perte patrimoniale due à la destruction du bien concerné. L'assurance rembourse sur sa responsabilité civile en versant cette somme aux personnes concernées, qui restent propriétaires de leur terrain. De ce fait, la mise en sécurité des terrains concernés leur incombe et le FGAO ne peut pas aller plus loin. En conséquence, la démolition des bâtiments incombe aux propriétaires concernés.

Il précise toutefois qu'il n'est pas possible de contraindre un maire à prendre un arrêté de péril.

Mme PIROCCHI de la Mairie de MAIRY-MAINVILLE demande si une expropriation doit être réalisée dans ce cas.

M. MERLET indique que c'est au maire de prendre sa responsabilité par rapport au péril que peuvent représenter ces deux maisons. Les propriétaires doivent conserver leur assurance de responsabilité civile.

M. DROUIN comprend cette réponse. Il demande qui doit payer la démolition en cas d'expropriation.

M. TRITZ indique que l'indemnisation ne prend pas en compte la question de la démolition du bien. La difficulté porte sur le financement de cette opération. Il ajoute que les assurances ne prennent pas en compte la réhabilitation des terrains concernés.

M. le Secrétaire Général indique qu'il n'existe pas de lien juridique entre la réhabilitation et la démolition du bâtiment. Il y a péril pour les tiers en cas de maintien de bâtiments en l'état. C'est la limite aujourd'hui.

M. DROUIN demande si, en cas d'arrêté de péril, la victime doit payer elle-même le prix de la démolition.

Mme HANOCQ indique que l'indemnisation après un dégât minier est source de contentieux souvent longs. Le FGAO a été mis en place par l'Etat pour justement permettre au propriétaire de retrouver rapidement un bien de confort équivalent, le FGAO assurant l'indemnisation et exerce des actions de recours contre les responsables de dommages. Néanmoins, l'intervention du FGAO est une indemnisation liée uniquement aux dégâts miniers sur le bâti et le propriétaire reste propriétaire de son bien. Pour tout autre demande dont l'indemnisation des frais de démolition, elle indique qu'il convient de se retourner vers l'ancien exploitant.

M. FIZAINÉ, Maire de MEXY, déclare avoir transmis un mémoire à la Préfecture de la région Lorraine. Il ne signale aucun mouvement de terrain dans sa commune. Or, un secteur se trouve en zone rouge du PPRM et personne ne souhaite acheter des terrains dans ce secteur. Il estime que cela constitue un préjudice certain pour sa commune.

M. JOGUET indique que la zone rouge en question est une zone de mouvement résiduelle, cartographiée en zone R2 au niveau du PPRm puisque la commune de Mexy n'est pas une commune contrainte. Sur cette zone sont permises les extensions, transformations et construction d'annexes pour les biens existants.

M. MENEGHIN de la Direction départementale des territoires de Meurthe-et-Moselle précise qu'une révision du PPRM sera engagée au printemps 2016 pour cette commune. Le principe est que, lorsque une commune est peu contrainte et que des risques sont identifiés, il convient de limiter fortement les constructions sur les secteurs concernés : d'autres terrains sur lesquels la commune peut se développer existent. Il convient d'avoir un échange à ce sujet avec le maire.

M. le Secrétaire Général propose de passer à l'actualisation des cartes d'aléas et la présentation des PPRM en cours de révision.

M. BENEDETTI de l'association de sauvegarde Ottange-Nondkeil évoque le problème du défilage au niveau de la Croix Saint Marc où un projet de 8 éoliennes est en cours. L'association de sauvegarde d'Ottange a émis un recours gracieux contre ce projet du fait de la présence avérée de crevasses de plusieurs mètres de profondeur à l'endroit même où des éoliennes doivent être construites. M. Benedetti ne comprend pas pourquoi la CIAM n'est pas au courant de ce projet et ne s'élève pas contre.

M. le Secrétaire Général précise que l'instruction du dossier d'autorisation est en cours.

M. JOGUET précise le projet de création d'éoliennes est soumis à autorisation au titre du Code de l'Environnement et que le dossier a été déclaré recevable. L'enquête publique démarrera mi-septembre. Aucune autorisation n'a été délivrée à ce stade.

Le pétitionnaire contacté sur la présence de crevasses a indiqué que les forages réalisés dans le cadre de l'étude géotechnique préalable à la construction des éoliennes n'avaient pas rencontré de vides tels que spécifié par M. Benedetti. Cela étant, ce problème sera examiné plus précisément lors de la procédure d'autorisation

Mme MENICHETTI, Maire d'OTTANGE, indique qu'elle s'est rendue sur place pour connaître la situation de ce dossier et qu'elle n'a connaissance d'aucune crevasses de plusieurs mètres de profondeur à l'emplacement projeté des éoliennes.

M. JOGUET présente ensuite un état des porters à connaissance des cartes d'aléas et les PPRM en cours de révision/modification, à l'aide du diaporama ci-joint. Il indique que 165 communes sur l'ensemble du bassin ferrifère sont concernées par un aléa minier et qu'elles ont fait l'objet d'un porter à connaissance. Il précise que les modifications des PPRm portent essentiellement sur la suppression de la notion de SHOB mais aussi sur la notion de surface de

plancher et le cas échéant sur des modifications des zonages dues à une mise à jour de cartes d'aléas miniers.

Il précise qu'une révision des PPRM est en cours sur 4 territoires :

- la commune de Sancy (Meurthe-et-Moselle),
- la commune de Moyeuvre-Grande (Moselle),
- le bassin Sud (Montois-la-Montagne, Roncourt, Sainte-Marie-aux-Chênes et Saint-Privat la montagne en Moselle),
- Belval (Audun-le-Tiche, Rédange et Russange en Moselle).

En ce qui concerne la révision du PPRM de Belval, **M. MONTLOUIS** de la Direction départementale des territoires de Moselle indique qu'elle a été prescrite en avril dernier et que la phase de consultation est en cours.

M. le Secrétaire Général demande si ceci aura une incidence sur les emplacements des constructions.

M. MONTLOUIS répond que cette révision ne concerne pas les projets d'urbanisme en cours.

M. DROUIN souhaite intervenir en tant que représentant de l'association des communes minières de France et reprendre les revendications de celle-ci portant notamment sur :

- la nécessité de produire des cartes d'aléas miniers exactes et complètes
- la nécessité d'associer les collectivités à l'élaboration des PPRM et, ce, à chaque stade de la procédure

Le manque d'échanges notamment avec les maires peut avoir pour conséquence une majoration des aléas entraînant une maîtrise d'urbanisme excessive et grévant les possibilités de développement des communes concernées.

Il faudrait d'après lui davantage associer les communes pour la réalisation des cartes d'aléas avant le porter à connaissance et recueillir l'expérience des anciens employés des mines. Tout cela permettrait de garantir une définition plus pertinente de ces cartes d'aléas.

En réponse, **M. le Secrétaire Général** indique qu'une concertation a toujours lieu dans le cadre de l'élaboration des Plans de Prévention des Risques. Elle sera également mise en œuvre pour les révisions des PPRM.

M. DROUIN cite un exemple de difficulté rencontrée dans sa commune : l'interdiction de transformer une ancienne boulangerie en maison d'habitation. Il juge cette précaution excessive car le risque est moindre aujourd'hui qu'hier.

M. TRITZ souhaite évoquer la question de la réforme du code minier. Il estime que le code minier actuel n'est plus adapté aux situations qui existent aujourd'hui et demande des informations sur les évolutions à venir.

M. le Secrétaire Général invite **M. TRITZ** à préciser quels sont les points qu'il souhaiterait évoquer avec la préfecture, notamment les dossiers et les secteurs concernés.

Mme HANOCQ apporte quelques précisions à ce sujet. Une réforme du code minier a été engagée fin 2012 afin de :

- mieux intégrer les principes de la Charte de l'environnement,
- mieux prendre en compte dans les procédures la sécurité des travailleurs, la sécurité publique ;
- moderniser le modèle minier français ;
- démocratiser les procédures et les rendre plus transparentes. En 2013, des travaux ont été engagés sur ce thème par **M. TUOT**, Conseiller d'Etat. Son rapport a fait l'objet

d'une communication en Conseil des Ministres le 6 février 2013 et il a été remis en décembre 2013.

En 2014, la décision a été prise de rédiger un projet de loi autoportant :

- reprenant les principales innovations proposées par Thierry Tuot en l'articulant avec le code minier actuel
- habilitant le gouvernement à procéder par ordonnances à l'articulation entre les nouvelles dispositions et les anciennes, au toilettage de certaines dispositions obsolètes ainsi qu'à son adaptation aux territoires ultramarins.

En 2015, une consultation a démarré sur le projet de loi.

- réaffirmant le maintien d'un code minier indépendant et d'une distinction entre titres miniers et travaux,
- visant notamment :
 - la simplification des procédures
 - la création de dispositions spécifiques pour l'information et la participation du public tout au long de la vie des titres,
 - l'intégration de règles similaires à celles des installations classées pour la protection de l'environnement pour les travaux
 - l'amélioration de la prise en compte des dégâts miniers.

La présentation du projet de loi est prévue d'ici la fin de cette année au conseil des Ministres.

M. TRITZ estime que les associations manquent de recul par rapport aux propositions de réforme en cours et souhaitent que leurs demandes soient relayées auprès de Mme la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

M. le Secrétaire Général indique que ce sera fait en lien avec les parlementaires.

M. LIEBGOTT, député de la Moselle, indique qu'il y a un intérêt à faire remonter les difficultés auprès des administrations centrales. Il estime également qu'une insatisfaction sur le fond est présente sur ce dossier et que certains sujets abordés ne sont pas repris dans le projet de réforme, notamment le régime de responsabilité post-exploitation. Le FGAO intervient de son côté pour la réparation des préjudices subis, ce qui est un autre sujet.

M. LIEBGOTT indique qu'il apprécie de travailler par ordonnances pour accélérer le processus de réforme mais à la condition d'une transparence dans les échanges avec les élus locaux.

M. MERLET précise que dans le cadre d'un amendement au projet de loi sur la transition énergétique, le plafond d'indemnisation du FGAO passerait de 300 à 400 k€.

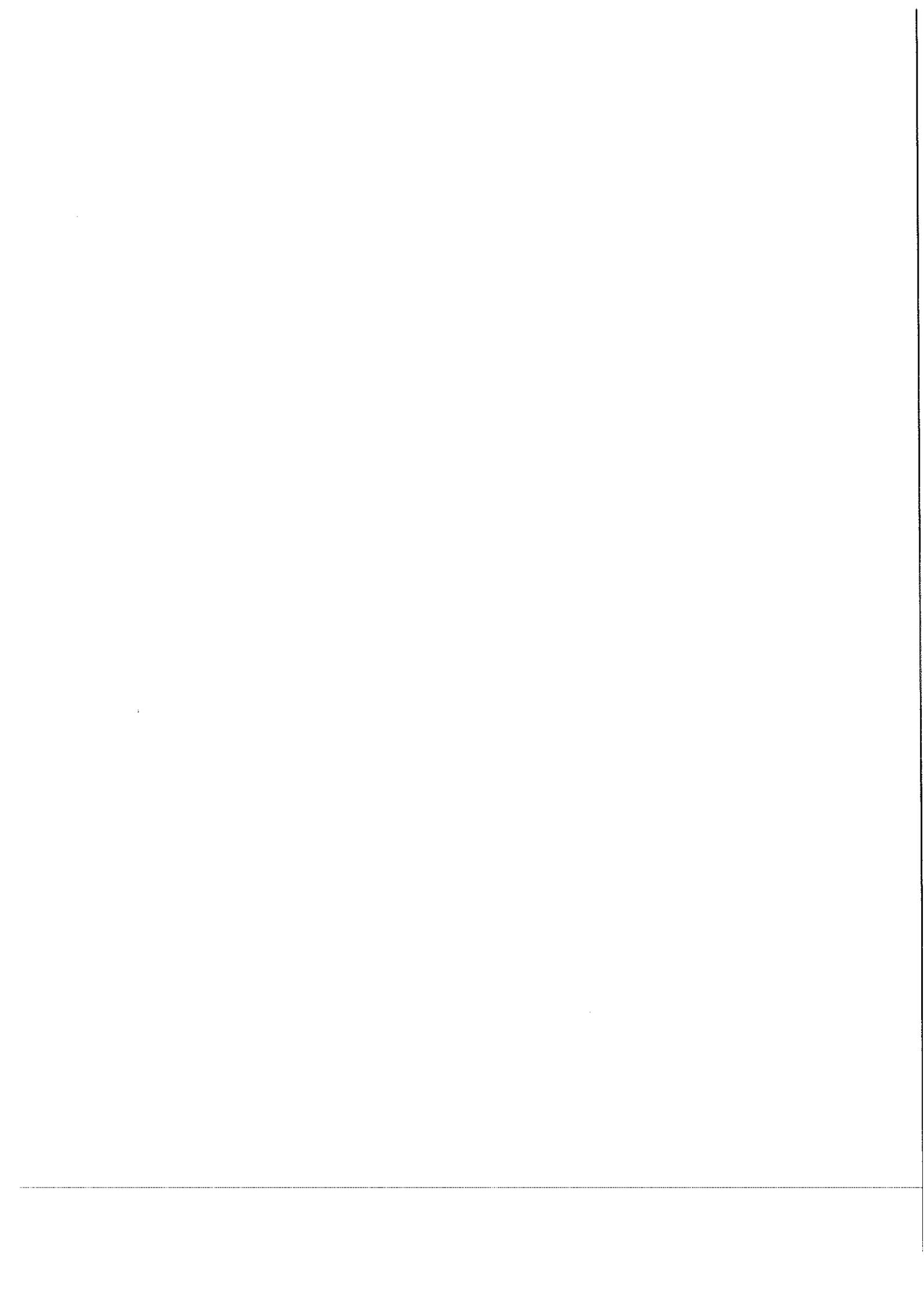
M. le Secrétaire Général lève la séance et remercie les participants.

Fait à Metz, le 24 JUIL. 2015

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général



Alain CARTON





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Réunion du mercredi 17 juin 2015 de la CIAM

Liste des participants

NOM prénom	qualité	Adresse mél
MOYROT Françoise	SIDPC SS	francoise.moyrot@meuse.gouv.fr
BERTHELE Florent	Adjoint parlementaire d'Annie FILIPPETTI	afilippetti.deputee@orange.fr
CORVENoux Sylvain	Assistent parlementaire du Sénateur Philippe LEROY	pleroys.senateur@orange.fr
SONNET Gilbert	Adjoint, AVRIL	Commune d'Avril.
DANTE Didier	Maire d'AVRIL	maire.avril@wanadoo.fr.
NEZ David	Maire ST AIL	commune.saint.ail@wanadoo.fr
Laura Claude	DES CRE	laura.un @ bray-cuble.com.
MULLER Marie Jeanne	Adjoint Moutiers	-
VIDILI Remy	Maire Moutiers	F.Vidili@orange.fr
TRITZ Olivier	Président Collectif Mairie Lorraine	oliviertritz@wanadoo.fr
MENICHETTI Fabienne	Maire D'ATHAYE	fabienne.menichetti@wanadoo.fr
SCHITZ Jean	Maire TRÉSSANGE	maire.@treange.fr
BENEDETTI Daniel	Assoc - OTTANGE	daniel.benedetti@sfr.fr.
BOCZKOWSKI B.	Assoc - Ottange	27 rue de l'Éclaircie Ottange
FEDÉLI Sylvère	Vice Président Assoc OTTANGE	S.FEDEL @ FREE.FR
STENGER Léj	EPF Lorraine	regis.stenger@epfl.fr

NOM prénom	qualité	Adresse mail
JOGUET Fabrice	DREAL Loiren	fabrice.jouet@developpement-durable.gouv.fr
GELIN Alexandre	DREAL Loiren	alexandre.gelin@developpement-durable.gouv.fr
FRANCK Christian	GEODERIS	christian.franck@geoderis.fr
HADADOU Rafik	GEODERIS	rafik.hadadou@geoderis.fr
Harocq Pascal	DREAL	pascal.harocq@developpement-durable.gouv.fr
...



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Réunion du mercredi 17 juin 2015 de la CIAM

Liste des participants

NOM prénom	qualité	Adresse mél
BOURGOIS DAMIEN	MAIRE ADJOINT HAYANGE	DAMIEN.BOURGOIS@GMAIL.COM
PEIFFER Nathalie.	Maire HUSSIGNY	mairiedeLussigny@wanadoo.fr
PIERMANTIER Jean Marie	Maire adjoint HUSSIGNY - GIBRANGE	mairiepiermantier@aol.com
ROBERT Hélène	ARS-DT 57	helene.robert@ars.sante.fr
LIEBGOFF Michel	Député	nicoeste@wanadoo.fr
BONNET Thierry	SIPT Thionville	thierry.bonnet@moselle.gouv.fr
Neisse Rébecca	assistante, parlo.montairie	rebecca.neisse@gmail.com
Remy DROUIN	VP d'ACOM Forcée Mairie de Moyeuvre G.	remy.drouin@mairie-moyeuvre-grande.fr
Pirocchi Patricia	Mary-Markville	patricia@pirocchi.fr
CANTELE Jean	Maire Montois-la-Porte	jean.cantele@mairie-montois.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Réunion du mercredi 17 juin 2015 de la CIAM

Liste des participants

NOM prénom	qualité	Adresse mél
LAUGE Denis	Directeur Conseil Régional	denis.lauge@lorraine.eu
CHARPENTIER Jidur	CS 54	clarauperhier@departement54.fr
MERLET Michel	FGAD Fonds de l'aumône	michel.merlet@fga.fr
FIZAINE Pierre	Maire Mexy	mairie.mexy@wanadoo.fr
FIZAINE Jean-Paul	-	jean-paul.fizaine@univ-lorraine.fr
MENECHIN Marc	DDT 54	
BONIGEN Jacques	DDT 57	
CEGAR Roland	DDT 57	
MONTELOUIS GABRIEL Christien	DDT 57	
DONATI Jany	DDT 57	
SERRIER Michel	Reulas	michel.serrier@siana.com
GAUTIER Sébastien	sous-préfecture de Briey	sebastien.gautier@meurthe-et-moselle.gouv.fr
François PROISY	sous-préfet de Briey	
BOUDART Lionel	DC NEUFACHEF	l.boudart@neufchef.fr
HALTER Claude	Maire de Roncourt	commune@maire-roncourt.fr

